

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue jeudi le 26 novembre 2020 à 14 h 00 à la salle communautaire située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent le Directeur général et secrétaire-trésorier, Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 14 h 00.

2020.11.273

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 26 NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 26 novembre 2020
 2. Adoption du contrat de travail de M. Benoit Charbonneau
 3. Adhésion simultanée aux deux volets du Régime de retraite des employés municipaux du Québec.
 4. Mise à pied de Madame Patricia Méthot avant la fin de la période de probation
 5. Embauche de Monsieur Mario Charron comme chauffeur-opérateur pour les travaux publics
 6. Demande de subvention Jeux d'eau– Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
- Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire du conseil

2020.11.274

2. ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. BENOIT CHARBONNEAU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le contrat de travail à durée indéterminée de Monsieur Benoit Charbonneau, Directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.275

3. ADHÉSION SIMULTANÉE AUX DEUX VOLETS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2008 la municipalité participe au Régime de retraite des employés municipaux sous le volet prestation déterminée au taux de 6,765% employé et 6,785% employeur et désire conserver ce choix sans modification pour l'ensemble de ses employés ;

ATTENDU QU'à compter du 1^{er} janvier 2021, la municipalité désire adhérer simultanément aux deux volets offerts en ajoutant le volet à cotisation déterminée ;

ATTENDU QUE le taux servant au calcul du volet à cotisation déterminée sera de 2% pour la portion employée et de 2% pour la portion employeur ;

ATTENDU QUE le directeur-général sera le seul employé à cotiser au volet à cotisation déterminée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adhérer au volet à cotisation déterminée au taux de 2% employé/employeur et de mandater Mme Marie-Chantale St-Antoine, directrice-générale adjointe d'informer l'administrateur du régime de la présente résolution et de transmettre tous autres renseignements requis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.276

4. MISE À PIED DE MADAME PATRICIA MÉTHOT AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de mettre fin prématurément à la période de probation de Madame Patricia Méthot comme conductrice de véhicules lourds aux travaux publics à ce, en date du 16 novembre 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.277

5. EMBAUCHE DE MONSIEUR MARIO CHARRON COMME CHAUFFEUR-OPÉRATEUR POUR LES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU d'embaucher Monsieur Mario Charron au poste de chauffeur-opérateur de véhicules lourds pour les travaux publics. Poste permanent de 40 heures par semaine (1^{er} décembre 2020) avec une période de probation de 3 mois selon la grille salariale en vigueur classe 4 échelon 5.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.278

6. DEMANDE DE SUBVENTION JEUX D'EAU- VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier désire présenter un projet d'aménagement de jeux d'eau dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault, appuyé par le conseiller Denis Godmer et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Lantier s'engage à participer au projet d'aménagement de jeux d'eau et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Lantier organisme responsable du projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2020.11.279

7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session extraordinaire du conseil soit levée à 14 h 10

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau
Directeur général

Richard Forget
Maire.

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.